



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2009-52 du 29/06/2009

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône	3
DRHMPI.....	3
Coordination	3
Arrêté n° 2009180-6 du 29/06/2009 portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29/12/1962 à Mme Josselyne FEDOU, Chef du BCAEC pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le Budget de l'Etat	3
Avis et Communiqué	8



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**BUREAU DE LA COORDINATION, DE
L'ACTION DE L'ETAT ET DU COURRIER**

Ref : 41

RAA :

**Arrêté portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret
du 29 décembre 1962 à Mme Josselyne FEDOU, Chef du Bureau de la Coordination de
l'Action de l'Etat et du Courrier pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses imputées sur le Budget de l'Etat**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense Sud
Préfet du département des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 04-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU les arrêtés interministériels des 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité des ministères de l'économie et des finances, de l'éducation nationale, de l'équipement, 30 décembre 1982 (affaires sociales), 11 février 1983 modifié (services du premier ministre), 8 décembre 1993 (intérieur et aménagement du territoire), 13 mars 1997 modifié (anciens combattants), 29 décembre 1998 modifié (justice) ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2008 portant organisation des services de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfecture des Bouches-du-Rhône ;

VU la note de service n° 52 du 1^{er} février 2008 nommant Madame Josselyne FEDOU en qualité de Chef du Bureau de la Coordination de l'Action de l'Etat et du Courrier à compter du 1^{er} février 2008 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E :

Article 1er :

Délégation est donnée à :

- Madame Josselyne FEDOU, Chef du bureau de la Coordination de l'Action de l'Etat et du Courrier

en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des BOP pour tout programme et notamment les BOP : 108 « administration territoriale » et 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » partie Trésorerie Générale, pour :

- recevoir les crédits du programme ;
- répartir des crédits entre les services chargés de leur exécution ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Article 2 :

Délégation est également donnée à :

- Madame Josselyne FEDOU, Chef du Bureau de la Coordination de l'Action de l'Etat et du Courrier

en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'Unités Opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État. Cela concerne notamment tous les programmes suivants :

Au titre du ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales (09) :

- 108 : administration territoriale,
- 119 : concours financiers aux communes et groupement de communes,
- 120 : concours financiers aux départements,
- 122 : concours spécifiques et administration,
- 128 : coordination des moyens de secours,
- 161 : intervention des services opérationnels,
- 176 : police nationale, action sociale,

- 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (contentieux titres 3 et 6, action sociale et formation titres 2, 3, 5 et 6, CNP.SZSIC action 3 titre 2),
- 232 : vie politique, culturelle et associative,

- 0011 : Feder Objectif 2 2000/2006,
- 0017 : Objectif compétitivité régionale et emploi 2007-2013,
- 0014 : Feder programmations antérieures.

Au titre du ministère de la Défense (70) :

- 167 : liens entre la nation et son armée – action 4 (DICOD)
- 169 : mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant (action 3 titre 6).
- 212 : soutien de la politique de la défense (FRED)

Au titre du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (57) :

- 134 : développement des entreprises et des services,
- 220 : statistiques et études économiques,

Au titre des comptes spéciaux :

- 832 : avances aux collectivités, établissements publics et à la Nouvelle Calédonie.

Au titre du ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique (07) :

- 156 : gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local,
- 218 : conduite et pilotage des politiques économique et financière,
- 221 : stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat.

Au titre des comptes spéciaux :

- 833 : avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes et divers organismes,
- 861 : prêts et avances à des particuliers ou à des associations,
- 722 : dépenses immobilières,
- 743 pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions.

Au titre du ministère de la Culture et de la Communication (02) :

- 186 : recherche culturelle et culture scientifique
- 224 : transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Au titre du ministère de la Justice (10) :

- 166 : justice judiciaire (titre V),
- 107 : administration pénitentiaire (titre V),
- 182 : protection judiciaire de la jeunesse (titre V) (investissement immobilier).
- 213 : conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

Au titre du ministère de la Ville et du Logement (31) :

- 147 : équité sociale et territoriale et soutien,
- 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables,
- 202 : rénovation urbaine.

Au titre du ministère de la Santé, Jeunesse et Sports (35) :

- 136 : drogue et toxicomanie.

Au titre du ministère du Travail des Relations Sociales et de la Solidarité (36) :

- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail,

Au titre des Services du Premier Ministre (12) :

- 165 : Conseil d'Etat et autres juridictions administratives,
- 304 : Lutte contre la pauvreté : expérimentation

Au titre du ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables (23) :

- 112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire,
- 207 : sécurité routière,
- 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission des titres de perception.

Au titre du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (59) :

- 104 : intégration et accès à la nationalité française , action 12 : autres actions d'intégration des étrangers en situation régulière.

Article 3 :

En cas d'absence de Mme Josselyne FEDOU, sont autorisés à signer les documents visés aux articles 1 et 2 :

- Mme Jeanne PELLETIER, Attachée, adjointe au chef de bureau en charge de la modernisation,
- M. Frédéric MARRONE, Secrétaire administratif, chef de la section finances,

Article 4 :

Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable, défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

Article 5 :

L'arrêté n° 200993-2 du 3 avril 2009 est abrogé.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Trésorier-Payeur Général des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 29 juin 2009

Le Préfet

signé

Michel SAPPIN

Avis et Communiqué